

2012-09-11  
2012-0548

SANI-MARC

BCDMH-1

Pour la fabrication, la préparation ou le reconditionnement

DÉTRUIT LES BACTÉRIES ET LES ALGUES DANS l'eau des piscines

SOLIDE

GARANTIE :

Brome libre présent sous forme de 1-bromo-3-chloro-5,5-diméthylhydantoïne et hydantoïnes  
apparentées à...62,3%

Chlore libre présent sous forme de 1-bromo-3-chloro-5,5-diméthylhydantoïne et hydantoïnes  
apparentées à...28,8%

No. D'HOM. 30019 L.P.A.

DANGER  
POISON CORROSIF

DANGER  
CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU  
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

Contenu net  
50 kg

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

Sani Marc Inc.  
42, rue de l'Artisan  
Victoriaville (Québec) G6P 7E3  
Tél. : 1-866-470-7264

**MODE D'EMPLOI :**

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

**PRÉCAUTIONS :**

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. L'ingestion est toxique ou fatale. L'inhalation peut être fatale. NE PAS inhaler les poussières ou les vapeurs. Corrosif pour les yeux et la peau. Sensibilisant cutané potentiel. ÉVITER TOUT CONTACT avec les yeux, la peau ou les vêtements. Bien se laver les mains après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver les vêtements contaminés à l'eau chaude et au savon avant de les réutiliser. Ne pas porter de chaussures contaminées par ce produit. Éviter de contaminer l'eau d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs au moment de nettoyer le matériel ou d'éliminer les résidus..

**ENTREPOSAGE :**

Conserver le produit dans le contenant original pour l'entreposage. Garder dans un endroit frais, sec et bien ventilé, loin des semences, des aliments pour animaux, des engrais ou d'autres pesticides. Garder éloigné du feu ou des flammes nues, ou des autres sources de chaleur.

**ÉLIMINATION :**

Les fabricants canadiens du présent produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'agence provinciale chargée de la réglementation.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**PREMIERS SOINS :**

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche à bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Administrer un traitement symptomatique.